

Diagnostic écologique sur L'hôpital de Josselin (56)



Contenu

Contexte	3
Méthode d'inventaire	3
Résultats du 12 juin 2023 par bâtiment.....	4
Bâtiment TAMARIS et CLAIRIERE.....	4
Bâtiment OASIS.....	5
Bâtiment EMERAUDE.....	6
Bâtiment CUISINE	7
La ville de Josselin.....	Erreur ! Signet non défini.
Contexte	9
Mesure ERC	10
Mesure d'évitement et de réduction	10
Mesure Compensatoire	10
Conclusion	11

Contacts :

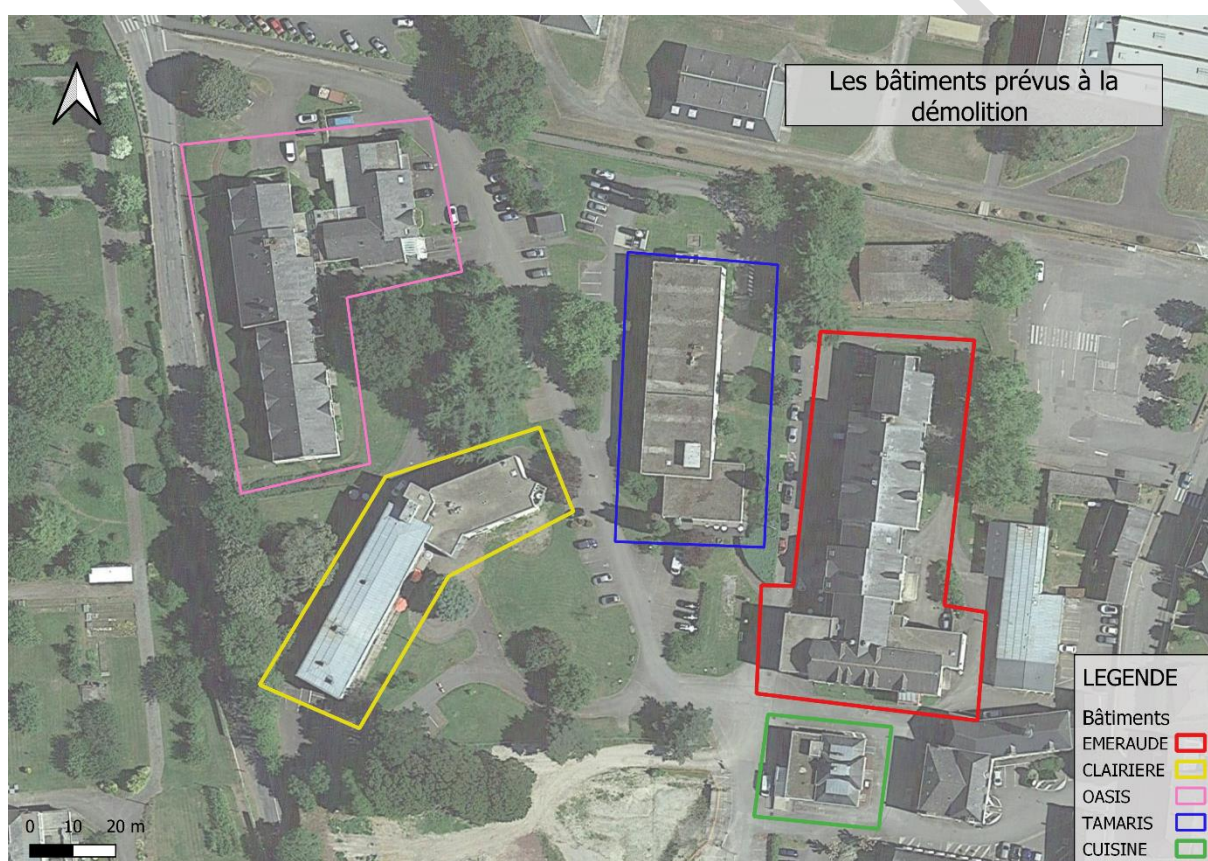
Naturaliste / Esteban VILBOUX, LPO BRETAGNE : esteban.vilboux@lpo.fr

Boutique LPO : www.boutique.lpo.fr

Contexte

La LPO Bretagne a été contactée en Juin 2023 par Brocéliande Atlantique concernant la démolition complète de 5 bâtiments sur l'hôpital de Josselin (56). Un chargé d'études de la LPO Bretagne s'est donc rendu sur site le 5 juin pour un rendez-vous sur place et pour constater l'importance de la colonie et un inventaire exhaustif a eu lieu le 12 juin 2023 pour détecter l'ensemble des oiseaux nicheurs sur les bâtiments.

3 bâtiments prévus à la démolition accueillent des espèces nicheuses protégées dont l'Hirondelle de fenêtre. Les 2 autres bâtiments semblent n'accueillir aucune espèce nicheuse.



Localisation des bâtiments prévus à la démolition sur l'hôpital de Josselin

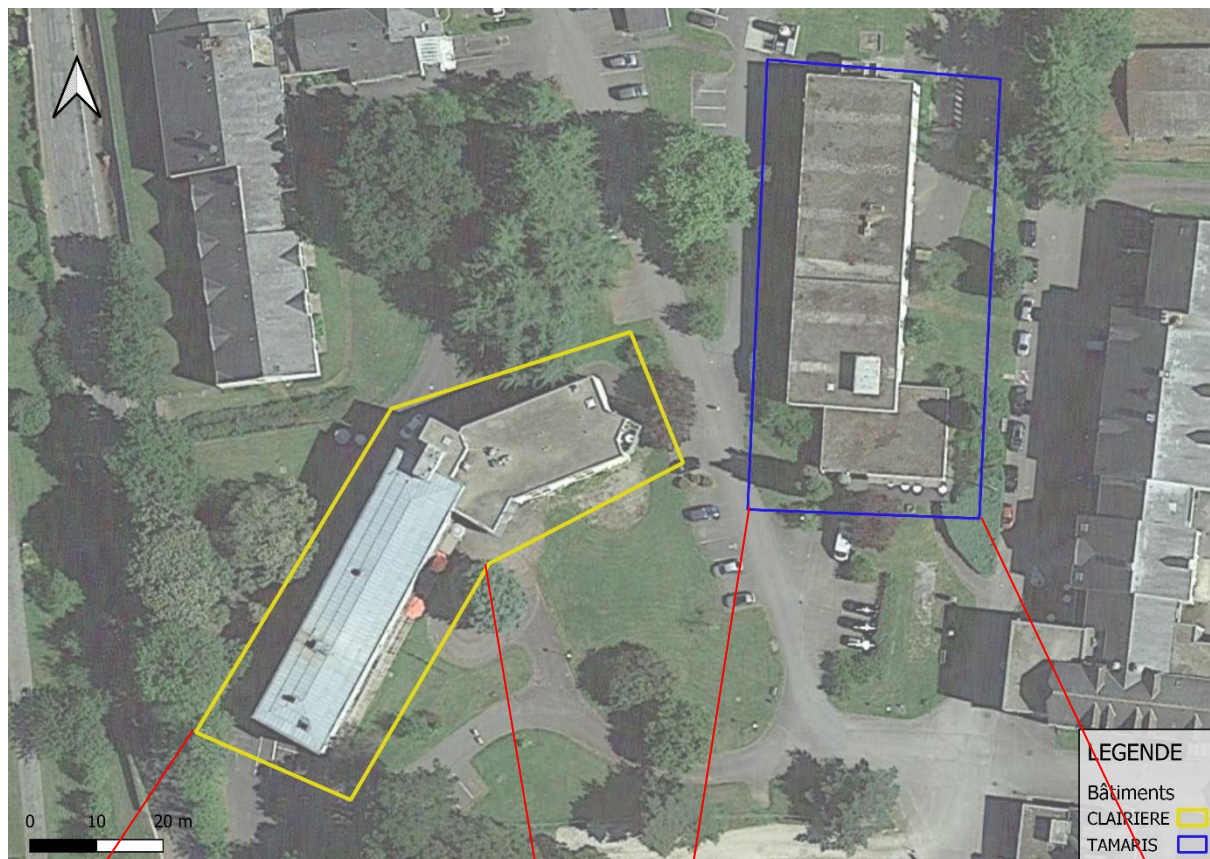
Méthode d'inventaire

Un passage a été réalisé le 12 juin 2023 pour détecter les nicheurs présents sur les bâtiments prévus à la démolition complète sur l'hôpital de Josselin. La totalité des bâtiments ont été soumis à une expertise, l'extérieur pour détecter l'ensemble des nicheurs sur les façades et dans les cavités et l'intérieur pour détecter la présence ou non de chauves-souris.

Résultats du 12 juin 2023 par bâtiment

Bâtiment TAMARIS et CLAIRIERE

Lors de notre visite aucune espèce n'a été inventoriée nicheuse sur ces deux bâtiments. Cependant le bâtiment TAMARIS semble attirer les Hirondelles de fenêtre et les Hirondelles rustique pour la boue présente sur le toit. Cette boue leur est utile pour la construction de leurs nids.



Les bâtiments n'accueillant aucune espèce nicheuse



Bâtiment OASIS

Sur ce bâtiment nous avons observé lors de notre visite 1 nid occupé d'Hirondelle de fenêtre, 3 nids occupés d'Hirondelle rustique, 1 nid occupé de Moineau domestique et 3 jeunes Grimpereaux des jardins morts dans les combles du bâtiment.



Le bâtiment OASIS



Secteur ou niche les Hirondelles rustiques



Aperçu du bâtiment

Bâtiment EMERAUDE

Le Bâtiment EMERAUDE est le bâtiment qui possède la grande majorité des nids. On retrouve donc 31 nids d'Hirondelle de fenêtre, 1 nid de Rougequeue noir, 1 nid de Martinet noir, 2 nids de Moineau domestique et 2 nids de Pigeon biset. Tous les nids comptabilisés sont des nids occupés.



Le bâtiment EMERAUDE



Hirondelle de fenêtre



Secteur avec 8 nids occupés



Hirondelle rustique morte avec sont nid au dessus

Bâtiment CUISINE

Sur le bâtiment CUISINE, c'est 7 nids occupés d'Hirondelle de fenêtre qui ont été inventoriés. A cette date, il y avait des jeunes dans la majorité des nids.



Le bâtiment CUISINE



Vu du bâtiment CUISINE

La ville de Josselin

Dans la ville de Josselin c'est 38 nids occupés d'Hirondelle de fenêtre et 2 nids occupés d'Hirondelle rustique qui ont été recensés. Peu de bâtiments sont favorables à l'accueil des Hirondelles.



Les Hirondelles sur la ville de Josselin

Le tableau ci-dessous représente l'ensemble des espèces contactées vivantes et mortes lors de la prospection :

NOM VERNACULAIRE (CAF)	NOM SCIENTIFIQUE (CAF)	LR FR NICHEUR (2016)	LR Bretagne NICHEUR (2015)	Espèce protégée (2009)	Nombre
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia "urbicum" Gmelin, 1789</i>	NE			2
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linné, 1758)	NT	LC	art. 3	1
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linné, 1758	NT	LC	art. 3	3
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	NT	LC	art. 3	39
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> C. L. Brehm, 1820	LC	LC	art. 3	3
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	LC	LC	art. 3	1
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	LC	LC	art. 3	3

Contexte

Parmi les cinq espèces d'hirondelles présentes en France, les 2 espèces les plus communes, à savoir l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), sont étroitement liées aux constructions humaines.

L'Hirondelle rustique niche principalement dans les bâtiments annexes, souvent agricoles. Tandis que l'Hirondelle de fenêtre niche sur les façades des maisons, en général sous le rebord du toit.

Ces deux espèces reviennent de leur migration africaine au début du printemps, lorsque la température dépasse 10°. Les hirondelles vont d'abord s'alimenter pendant plusieurs jours, autour d'un plan d'eau douce par exemple, avant de regagner les sites de nidification. Malheureusement, les hirondelles se trouvent confrontées à de nombreuses menaces, mettant en péril la survie de l'espèce en France : -20% depuis 10 ans pour l'hirondelle de fenêtre et jusqu'à 38% pour l'hirondelle rustique (données du programme STOC 2015). Hormis quelques attaques de chats, de chouettes et de faucons, les hirondelles n'ont pas vraiment de prédateurs. L'Homme est donc l'unique responsable de leur déclin :

Les pesticides : leur utilisation détruit notamment toute présence d'insectes volants (appelés plancton aérien), et qui constituent la quasi-totalité du régime alimentaire des hirondelles (pucerons, diptères, hyménoptères, ...).

La suppression des haies : le remembrement des parcelles agricoles entraîne l'arrachage de nombreuses haies, véritables réservoirs d'insectes, privant ainsi les oiseaux dans leur ensemble de ressource alimentaire (et par ailleurs de sites de nidification et de zones refuges pour la faune en général).

La raréfaction des sites de nidification : les surfaces des constructions modernes souvent à base d'acier, de verre et de béton, sont trop lisses et ne permettent pas aux hirondelles d'y installer leur nid de boue. De plus, de nombreuses ouvertures dans les anciennes granges, greniers et autres hangars sont condamnées et privent d'accès les oiseaux. L'absence de points d'eau (telles que les mares autrefois présentes dans chaque ferme) est également un frein à la construction des nids. La destruction volontaire : une des très fortes menaces concerne la destruction volontaire des nids par les particuliers suite aux salissures sur les façades. Les dégâts sont d'autant plus importants que les hirondelles réutilisent le nid de l'année précédente pour leur nichée. Il est important de rappeler que les hirondelles sont intégralement protégées par la loi (article L411-1 du code de l'environnement) et leur atteinte est également punie (article L415-3) par une amende pouvant aller jusqu'à 150 000€ et/ou un 3 ans de prison.

Mesure ERC

Mesure d'évitement et de réduction

Afin de ne pas perturber la nidification des Hirondelles de fenêtre sur les bâtiments, **les travaux devront s'effectuer en dehors de la période s'étalant de mi-mars à septembre.**

La destruction des nids d'Hirondelle de fenêtre aura un impact sur la moitié de la population de la ville de Josselin. Il est important de réfléchir à une solution pour limiter au maximum les dégâts.

Mesure compensatoire

Les travaux de ces bâtiments sans mise en place de mesures compensatoires auront des conséquences sur le Moineau domestique, le Rougequeue noir, le Martinet noir, l'Hirondelle de fenêtre et sur l'Hirondelle rustique, qui pour rappel sont protégés. Il est donc nécessaire de prévoir des aménagements et des nids artificiels à proximité de cette importante colonie.

Suivant le principe de la mesure compensatoire, les nids détruits doivent être compensés au moins 2 à 3 fois. Ici il est donc préconisé de disposer :

- **3** nichoirs pour Martinet noir
- **3** nichoirs pour Rougequeue noir
- **3** nichoirs pour Grimpereau des jardins
- **9** nichoirs pour Moineau domestique
- **9** nichoirs pour Hirondelle rustique
- **100** nichoirs pour Hirondelle de fenêtre

Il serait intéressant de recréer des espaces pouvant accueillir les Hirondelles tels que des murs avec des bandes rugueuses et une pente de toit suffisante.

Conclusion

Plusieurs espèces protégées sont nicheuses sur les bâtiments prévus à la démolition tel que le Moineau domestique. Mais le gros enjeu sur le site est la colonie d'Hirondelle de fenêtre, on retrouve sur les bâtiments de l'hôpital 38 nids occupés contre 38 nids occupés sur la ville de Josselin. C'est donc la moitié de la population de la ville de Josselin qui est présente sur les bâtiments de l'hôpital.

Si la démolition des nids de cette colonie doit avoir lieu, une compensation de minimum 100 nids devra être réalisé.

Ce présent rapport sera modifié suite à la rencontre avec la DDTM le 28/06/23

Rédaction

Esteban Vilboux, Chargé d'études à la LPO Bretagne
esteban.vilboux@lpo.fr